

## Technicien (ne) contrôle anc / ac

### Synthèse de l'offre

<b>Employeur :</b>	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL DE L'OGNON
<b>Référence :</b>	O02520022271
<b>Date de dépôt de l'offre :</b>	03/02/2020
<b>Type d'emploi :</b>	Emploi Temporaire
<b>Temps de travail :</b>	Complet
<b>Durée :</b>	35h00
<b>Nombre de postes :</b>	1
<b>Poste à pourvoir le :</b>	01/04/2020
<b>Date limite de candidature :</b>	29/02/2020
<b>Service d'affectation :</b>	TECHNIQUE

### Lieu de travail :

<b>Département du lieu de travail :</b>	Doubs
<b>Secteur géographique :</b>	Besançon
<b>Lieu de travail :</b>	3 rue du val de l'ognon - - 25170 Courchapon

### Détails de l'offre

<b>Grade(s) :</b>	Technicien
<b>Famille de métier :</b>	Eau et assainissement
<b>Métier(s) :</b>	Agente / Agent chargé-e de contrôle en assainissement collectif et non collectif

**Descriptif de l'emploi :**  
Technicien (ne) contrôles AC/ANC

**Profil demandé :**

PROFIL RECHERCHE :

Formation et capacités techniques :

- \* Formation de niveau Bac en adéquation avec le poste ou solide expérience professionnelle
- \* Maîtrise des aspects techniques de l'assainissement non collectif (choix d'une filière, dimensionnement, contrôle, pédologie...)
- \* Connaissance du cadre réglementaire
- \* Bonne connaissance en informatique (word, excel, ...)

\* Permis B indispensable

Qualités personnelles :

\* Rigueur et sérieux

\* Autonomie et sens des responsabilités

\* Qualités relationnelles

\* Aptitude et goût du travail de terrain

CONDITIONS DE TRAVAIL :

\* Lieu d'affectation : territoire du SYNDICAT

\* Service d'affectation : technique

\* Temps de travail : 37h50 avec RTT / horaires fixes sauf si astreintes

\* Contrat : CDD 6 mois en vue de CDI ou agent titulaire de la fonction publique

POSITIONNEMENT DU POSTE :

\* Rattachement hiérarchique : directeur et responsable des services techniques

\* Relations internes : élus, collègues

\* Relations externes : abonnés, maires, entreprises, fournisseurs, trésorerie, agents d'autres collectivités

REMUNERATION :

\* Grille indiciaire de la fonction publique territoriale

\* Régime indemnitaire (primes) selon expérience

\* CNAS

**Mission :**

MISSIONS :

\* Réaliser les visites périodiques de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire syndical (800 installations) selon la politique de périodicité variable en fonction de la performance et entretien de l'installation expertisée.

\* Réaliser les visites de diagnostics & performance dans le cadre de ventes immobilières.

\* Instruire les dossiers de conception pour l'implantation des nouvelles installations (neuves ou réhabilitées) dans le cadre des dossiers d'urbanisme et des démarches volontaires des particuliers.

\* Réaliser le contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves ou réhabilitées.

\* Rédiger les rapports de visites, avis et courriers.

\* Maîtriser la base de données et saisie sur le logiciel métier.

\* Conseiller les particuliers dans leurs démarches liées à la remise en état de leur installation : informations techniques, juridiques et administratives pour aide à la réhabilitation.

\* Réaliser les diagnostics de ventes immobilières en assainissement collectif.

\* Suivi des PFAC pour les nouvelles constructions.

**Contact et informations complémentaires :** CANDIDATURES : • Les candidatures (lettre motivation+CV) sont à adresser à : Monsieur le Directeur SYNDICAT DU VAL DE L'OGNON 3 Rue du Val de l'Ognon 25170 COURCHAPON Ou par mail : laurence.vejux@valdelognon.fr

**Téléphone collectivité :** 03 81 58 26 26

**Lien de publication :** valdelognon@orange.fr

**Travailleurs handicapés :**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.